



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cité Scolaire Antoine de Saint Exupéry
Lyon 4**

Aux élèves affectés par la DSDEN 69 le 1^{er} juillet 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre enfant sera inscrit(e) en classe de **PREMIÈRE STMG** à la rentrée 2026 sous réserve que les documents mentionnés ci-dessous soient transmis par retour du courrier ou déposés au lycée Saint-Exupéry **AU COMPLET**.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Je vous transmets les documents à fournir pour compléter votre dossier.
La liste des fournitures sera donnée par le professeur de chaque matière.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur,



S.ROCHE

RENTREE DU LYCEE

Mardi 1er septembre 2026 :

Accueil des 1ères STMG de 10h à 12h et entre 13h30 et 16h30 (entretien d'accueil)

DÉBUT DES COURS : Jeudi 03 septembre 2026

selon l'emploi du temps

Restauration scolaire à partir du Jeudi 03 septembre 2026

- Pour Rappel, il est obligatoire de se connecter à l'ENT de la cité scolaire avec des codes Educonnect pour suivre et gérer la scolarité de votre enfant.
Pour cela vous recevrez en septembre un mail avec vos identifiants de connexion.



Je vous serais reconnaissant(e) de prévenir **RAPIDEMENT** par écrit le lycée Saint-Exupéry si vous ne donnez pas suite à votre demande d'inscription. : scolarite.0690031j@ac-lyon.fr

FICHE D'INSCRIPTION EN PREMIÈRE STMG

(à retourner obligatoirement avec le dossier)

NOM : **PRÉNOM** :

Date de naissance :/...../.....

Établissement d'origine et adresse.....

.....

Code postal : **Ville** :

Classe à la rentrée : PREMIÈRE STMG

LVA : ANGLAIS

LVB :

Fiche informatique de renseignements.	
Les bulletins de l'année scolaire 2025-2026	
Photocopie intégrale du livret de famille. En cas de divorce photocopie du jugement mentionnant l'autorité parentale de résidence de l'enfant.	
Copie du recensement Vous munir du Pass Région pour validation du changement d'établissement.	
INFIRMERIE : - Fiche d'urgence - <u>si votre enfant présente des problèmes de santé</u> : Fiche confidentielle de renseignements médicaux <u>à remettre sous pli cacheté pour le service infirmier</u>	
Mon enfant bénéficie d'un aménagement PAP, PAI, PPS Oui Non	
VIE SCOLAIRE : 1 photo d'identité récente avec Nom et Prénom au dos de la photo.	
MAISON DES LYCÉENS : chèque facultatif de 10 € libellé à l'ordre de la Maison Des Lycéens du lycée Saint-Exupéry.	
DEMI-PENSION : Fiche de renseignements intendance et information demi-pension.	

L'INSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QU'APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET.

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

FICHE INFORMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS – PREMIÈRE STMG

NOM : **PRÉNOMS** : (ordre de l'état civil) : **Sexe** : F / M
Date de naissance : __ / __ / ____ **Ville de naissance** : **Dépt. naissance** : __
Pays de naissance : **Nationalité** :
Numéro de portable de l'élève : **Courriel de l'élève** :

Boursier : OUI / NON

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nom de l'établissement : **Public / Privé (*)**
Adresse complète : **Ville** :
Classe en 2025/2026 : **Langue vivante A** : **Langue vivante B** :

CLASSE FRÉQUENTÉE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Classe 1STMG **Langue vivante A : ANGLAIS** **Langue vivante B** :
Redoublement : OUI / NON (*) **Régime** : Externe / Demi-pensionnaire (*)
Transport scolaire : OUI / NON (*)

RESPONSABLE LÉGAL 1 – PAIE LES FRAIS SCOLAIRES

NOM : **Prénom** :
Lien de parenté : **Profession** :
Adresse :
Code postal : **Commune** :
Tél domicile : **Tél travail** : **Tél portable** :
Courriel en majuscules :
Nombre Total d'enfants à charge : **Nombre d'enfants dans l'établissement** :
Adresse élève (si différente) : **Adresse** :
Code postal : **Commune** :
Tél domicile : **Tél portable** :

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : **Prénom** :
Lien de parenté : **Profession** :
Adresse :
Code postal : **Commune** :
Tél domicile : **Tél travail** : **Tél portable** :
Courriel en majuscules :

PERSONNE À PRÉVENIR

NOM : **Prénom** :
Lien de parenté :
Tél domicile : **Tél travail** : **Tél portable** :
Autorisez-vous à communiquer les informations vous concernant aux fédérations des parents d'élèves : OUI / NON(*) ?

Fait à , le __ / __ / ____

Signature du Responsable Légal 1 Signature du Responsable Légal 2 Signature de l'élève majeur

(*) rayez les mentions inutiles
Ce document et son utilisation sont conformes au Règlement Général de la Protection des Données (Déclaration CNIL n°1644183VO du 11/09/2012).

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et sig

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS *

Année Scolaire : 2026 - 2027

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du père : de la mère :
3. N° du travail du père : Poste :
4. N° du travail de la mère : Poste :
5. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGES SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, ...)

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement. Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement.

FICHE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE 2026 – 2027

Nom et Prénom de l'élève :

❖ **Responsable financier de l'élève :** (doit être le même que celui qui fait la demande de bourse, et qui paie les frais scolaires)

Nom d'usage : Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone personnel : portable :

travail :

Mail du responsable financier :

.....@.....

Fait à : le :

Signature du responsable financier :

❖ **Pièce obligatoire à fournir**

AGRAFER ICI UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : préciser au dos le Nom et le prénom de l'élève

Il est conservé dans l'établissement, pour tout remboursement éventuel

Excédents dus aux bourses nationales, remboursements de trop perçus pour la restauration, les voyages scolaires, etc.

Les informations spécifiques à la restauration suivent dans les pages suivantes.

Les inscriptions au restaurant ne se feront qu'à la rentrée scolaire.

INFORMATION INSCRIPTION DEMI-PENSION RENTÉE 2026-2027

1. FONCTIONNEMENT

- La demi-pension fonctionnera à partir du **jeudi 3 septembre 2026** du lundi au vendredi inclus, de 11h30 à 13h30.

L'imprimé pour l'inscription définitive à la demi-pension sera distribué dès la rentrée, (le 1^{er} et 2 septembre) et sera à rendre le vendredi 18 septembre à l'Intendance quel que soit le régime choisi (demi-pensionnaire ou externe).

- L'accès au restaurant scolaire se fait par :
 - un système de biométrie (reconnaissance du contour de la main) avec gel hydro-alcoolique obligatoire mis à disposition ;
 - un code fourni par le service intendance lors du paramétrage (Déclaration CNIL n° 1644183VO du 11/09/2012). Une carte sans contact pourra vous être remise après demande écrite, au service intendance le 03/09/2026. En cas de perte, le remplacement de la carte coûtera 4,65 €.

Ce système biométrique présente les avantages suivants :

- Plus d'oubli ou de vol de carte ;
 - Plus de rachat de carte suite à perte ou détérioration, aux frais de l'utilisateur ;
 - Contrôle infaillible de la présence de l'élève.
- **Nouveaux entrants en classe de seconde** : l'enregistrement du contour de la main se fera le jour de la pré-rentrée (mardi 1er septembre 2026).
- **Elèves demi-pensionnaires en 2025-2026**: le code « biométrie » reste valide pour l'année 2026-2027.
- **Les anciens externes** souhaitant devenir demi-pensionnaires devront se rendre au Service Intendance, le jour de la rentrée, pour l'enregistrement du contour de la main « biométrie ».

2. TARIFICATION

Le montant de la demi-pension repose sur le principe du forfait annuel modulable de 1 à 5 jours et payable par trimestre :

Trimestre 1 du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026.

Trimestre 2 du 1^{er} janvier au 31 mars 2027.

Trimestre 3 du 1^{er} avril à début juillet 2027.

Tarifs 2026 votés au Conseil d'administration du 04 novembre 2025 :

forfait	Montant annuel
5 jours	698.72 €
4 jours	584.82 €
3 jours	453.32 €
2 jours	312.12 €
1 jour	161.37€

ATTENTION :

Dans l'attente de l'emploi du temps définitif, la facturation s'effectuera en fonction des repas consommés du jeudi 3 septembre au vendredi 18 septembre 2026.

Le tarif du forfait choisi, sera appliqué,

à compter du lundi 21 septembre 2026.

● **L'inscription à la demi-pension vaut pour la durée de l'année scolaire** sauf sur demande écrite et motivée de la famille, dans les cas suivants :

- Changement de domicile de la famille (le changement s'effectuera sur décision du Chef d'établissement au trimestre suivant) ;
- Maladie de l'élève justifiée par certificat médical ;
- Aménagement officiel de l'emploi du temps en cours d'année à l'initiative du Chef d'établissement.

La demande écrite motivée sera alors adressée à l'intendance avant la fin du trimestre pour être appliquée dès le trimestre suivant

PAS DE CHANGEMENT EN COURS DE TRIMESTRE

● **Elèves boursiers :**

La bourse est affectée à la demi-pension : selon les cas, un excédent éventuel est reversé ou un solde de demi-pension peut être dû par la famille.

● **Remise d'ordre :**

Une remise d'ordre peut être accordée sur demande écrite de la famille :

- avec un délai de carence de 5 jours ouvrés consécutifs, sur justificatif pour motif de maladie de l'élève ;
- sans délai de carence, pour suivi d'une pratique religieuse **avec préavis d'une semaine minimum** (les dates figurant au bulletin officiel faisant foi) ;
- En cas de demi-journée banalisée à l'initiative de l'établissement, la demande doit être formulée au moins 5 jours avant la date du repas.

La remise est accordée d'office, sans délai de carence, dans les cas suivants :

- fermeture exceptionnelle de la demi-pension ;
 - stage ;
 - départ définitif de l'élève ;
 - voyage, échange ou sortie de plus d'une journée ;
 - classes à projets d'action culturelle ;
 - en fin d'année, en fonction des dates de libération votées en Conseil d'Administration, dans le cadre de l'organisation scolaire.
-
- De même une remise est accordée d'office, **avec délai de carence**, de 5 jours ouvrés consécutifs pour exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension ou du lycée.

3. REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION

Toute fraude manifeste constatée au restaurant scolaire sera sanctionnée (cf. règlement intérieur).

3. REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION

Toute fraude manifeste constatée au restaurant scolaire sera sanctionnée (cf. règlement intérieur).

- **La salle à manger est réservée aux élèves demi-pensionnaires.** Les pique-niques ne sont pas acceptés.
- Aucun repas ne sera délivré à un élève non inscrit.
- Un seul repas est servi par élève et par jour.
- Pour un **repas exceptionnel (suivant les places disponibles) : achat d'une carte jetable au prix de 5,50 € (tarif 2026) en espèces ou par chèque auprès du service intendance entre 8h30 et 11h30.**

Priorité de passage au self: les priorités seront définies par les Conseillers Principaux d'Education selon l'emploi du temps des élèves. Le règlement intérieur de l'établissement vaut également pour la demi-pension.

4. MODE DE PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

La demi-pension est réglée à réception de facture au début de chaque trimestre en privilégiant le télépaiement en ligne :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Vous trouverez sur le site de la cité scolaire les tarifs applicables et un tutoriel pour le paiement des factures : <https://saint-exupery-lyon.ent.auvergnerhonealpes.fr>

Le règlement des factures est également possible :

- par virement au compte de l'établissement : LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0473 618 BIC : TRPUFRP1 en faisant figurer en référence du virement le nom et le prénom de l'élève
- en espèces à la caisse de l'établissement de 8h30 à 11h30 les jours ouvrés
- par chèque à l'ordre de : AGENT COMPTABLE LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY

Information RGPD

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné à la scolarité mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale.

Vos informations personnelles sont conservées dans les bases élèves nationales. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux parents et dans nos bases « Pronote » de l'établissement selon un principe d'autorisation en rapport avec leur fonction.

[Les services académiques du rectorat de l'académie de Lyon] Aux institutions :
[A la collectivité territoriale] ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n^o 2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à :

Rectorat de l'académie de Lyon

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)

92, rue de Marseille

69007 Lyon

LECTURES D'ÉTÉ 2026 – ENTRÉE EN CLASSE DE 1^{ÈRE}
ÉQUIPE DE LETTRES DU LYCÉE SAINT-EXUPÉRY

- **Entrants en première technologique STMG**
une lecture obligatoire : Sorj CHALANDON, *L'Enragé*



ADHÉRER
(10€)



NOTRE SITE

INSTAGRAM : @MDL.STEX

ALORS,
REJOIGNEZ-NOUS !



[HTTPS://WWW.MDLSTEX.FR/ADHERENT](https://www.mdlstex.fr/adherent)

LAMAISONDESLYCEENSSTEX@GMAIL.COM